



AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 501-37

Le 8 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 501-37 modifiant le règlement 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier diverses dispositions (règlement omnibus)**.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 octobre 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Philippe, ce 8 octobre 2026

La greffière de la ville,

Me Stéphanie Dulude, avocate
Greffière et directrice
Service du greffe et des affaires juridiques